

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Comme le chef de l'opposition le sait, je ferai demain une déclaration à la Chambre sur l'affaire qui a été réglée aujourd'hui à Montréal devant les tribunaux. Ma déclaration sera, je pense, assez complète et bien entendu, je tiendrai compte des suggestions de l'honorable représentant.

M. Clark: Le solliciteur général pourrait-il nous dire, s'il n'y a pas d'enquête fédérale . . .

Une voix: Hypothèse.

M. Clark: Eh bien, je retire mon hypothèse pour faire plaisir à l'érudite caporal du Québec. Permettez-moi de demander au solliciteur général si le gouvernement a l'intention de faire comparaître des agents du ministère du solliciteur général ou de la Gendarmerie royale du Canada devant la commission d'enquête demandée aujourd'hui par le ministre de la Justice du Québec.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, les agents de la Gendarmerie royale ont toujours coopéré avec les agents du ministère du procureur général du Québec pour répondre à toutes les questions qu'ils désiraient poser au sujet de la perquisition illégale. Bien sûr, nous avons l'intention de continuer à collaborer avec les fonctionnaires du Québec, surtout ceux du ministère du procureur général qui sont chargés de l'administration de la justice dans cette province et qui sont les autorités compétentes pour porter des accusations comme dans le cas de l'APLQ.

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
DEMANDE D'EXPOSÉ DES DIRECTIVES DONNÉES À LA
GENDARMERIE PAR LES MINISTRES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général a dit être prêt à laisser comparaître la Gendarmerie royale devant une commission d'enquête provinciale, mais il n'a pas encore dit s'il instituerait ou non une enquête fédérale sur ces questions pour examiner non seulement les activités de la Gendarmerie royale, mais surtout les motifs politiques qui l'ont fait agir. Le ministre peut-il nous garantir que, d'une façon ou d'une autre, de préférence au moyen d'une enquête fédérale ou encore par des déclarations claires et définitives à la Chambre, nous serons informés de toutes les directives politiques données à la Gendarmerie Royale par lui-même ou l'un de ses prédécesseurs ou encore par l'un de ses collègues du cabinet?

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, l'honorable chef de l'opposition soulève évidemment une question de grande importance. Il me demande si j'ai l'intention de laisser témoigner les officiers de la Gendarmerie royale du Canada à l'enquête qui est présentement en cours dans la province de Québec, laquelle doit, je pense, prendre fin à la mi-août. Je me demande, monsieur le président, s'il suggère que j'aurais la moindre discrétion pour émettre des ordonnances aux agents de la GRC, à l'effet de refuser de répondre à des *sub poena* qui sont émis par des commissions d'enquête au Québec. L'opposition, depuis deux jours, monsieur le président, nous pistonne sur des questions de commissions d'en-

Questions orales

quête, j'aimerais donc signaler que nous avons dans ce contexte-là coopéré avec les autorités provinciales chargées de l'administration de la justice, et que nous avons également, dans ce cas, l'intention de continuer à coopérer avec les autorités provinciales.

De plus, monsieur le président, ce que l'honorable chef de l'opposition me demande aujourd'hui, c'est de faire ma déclaration immédiatement, mais j'ai l'impression qu'il devra attendre à demain.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répéter ma question. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous donner une garantie qu'il y aura une indication complète de toutes les conséquences et de toutes les directives données par un ministre du Cabinet, savoir par lui-même, son prédécesseur ou un autre ministre, recommandant aux membres de la Gendarmerie royale de prendre les mesures qu'ils ont prises dans les cas dont il est question?

M. Fox: Monsieur le président, je dois évidemment remercier l'honorable chef de l'opposition d'avoir bien voulu répéter sa question que j'avais d'ailleurs comprise dans l'autre langue officielle.

[Traduction]

Dans ce cas, je répéterai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Vous faites de l'obstruction en français.

[Français]

M. Fox: . . . l'honorable député me dit que je suis en train de me servir de la langue française pour éviter de donner des réponses, ce qui n'est évidemment pas le cas, monsieur le président.

[Traduction]

Le député a répété sa question en français, je répéterai donc ma réponse en anglais.

M. Hees: Il a dit que vous faisiez de l'obstruction en français.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce serait la même chose en norvégien, c'est toujours de l'obstruction.

● (1420)

M. Fox: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a eu la courtoisie de répéter sa question en français et j'essaie donc de répondre en anglais maintenant. Je répéterai ma réponse, soit qu'il devra attendre jusqu'à demain pour savoir ce que contiendra la déclaration.

LA CONSULTATION OTTAWA-QUÉBEC AVANT LA TENUE DE
L'ENQUÊTE—LA PORTÉE DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Nous sommes très heureux de recevoir des réponses du gouvernement dans l'une ou l'autre de nos belles langues officielles. Le principal, c'est que nous obtenions des réponses.

Des voix: Bravo!